



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 531/2020
Date de la séance du CE : 13 mai 2020
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2016.RRGR.91
Classification : Non classifié

Rapport du Conseil-exécutif sur la mise en œuvre de la motion 026-2016 Lüthi (PS, Berthoud) « Harmonisation et coordination des prestations sociales sous condition de ressources » adoptée sous forme de postulat

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, arrête :

- 1) le rapport est approuvé ;
- 2) vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil
– toutes les Directions

Pièce jointe
– Rapport « Harmonisation et coordination des prestations sociales sous condition de ressources »